

ASSEMBLÉES BOURGEOISIALE ET PRIMAIRE

Procès-verbal – 23 janvier 2023

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 20h09
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- 11 membres du Conseil communal - la secrétaire communale - quelques 50 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les bourgeoises et les bourgeois, les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à ces assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires qui sont dédiées exclusivement à l'adhésion du triage forestier Lienne-Morge, avec lequel la Bourgeoisie de Savièse et la Commune de Savièse sont liées par une convention, au triage forestier du Cône de Thyon.

M. le Président profite pour souhaiter à tout le monde, de la part du Conseil communal, les meilleurs vœux pour 2023.

Il annonce que ces assemblées se dérouleront de la manière suivante :

- En premier lieu, une présentation commune pour les deux assemblées, avec les différentes questions qui en découlent.
- Suivie par le vote de l'assemblée bourgeoisiale qui est principalement concernée par cette adhésion car la grande majorité des forêts lui appartient.
- Et pour terminer, le vote de l'assemblée primaire qui est concernée uniquement pour des questions d'exonération de TVA, de police des forêts et de possibilité d'avoir des prix partenaires pour ses besoins.

Ces assemblées extraordinaires ont été convoquées dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Les différents documents explicatifs, étaient consultables, dès la publication de l'ordre du jour et ainsi dans le respect des prescriptions légales, sur le site internet de la commune et auprès de notre administration.

La proposition qui est soumise à la décision des deux assemblées est d'aller vers une meilleure gestion de nos forêts et surtout une meilleure valorisation de ses produits avec un triage dynamique et bien implanté dans le paysage économique valaisan. Le Conseil communal propose, à l'unanimité, aux deux assemblées l'adhésion du triage forestier de Lienne-Morge à celui du Cône de Thyon.

Au terme de la présentation et avant de passer aux votes, le Conseil communal répondra volontiers aux questions portant sur cette adhésion. Une question écrite a d'ailleurs été formulée et réponse lui sera donnée à la fin de la présentation.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser le ¼ heure citoyen.

N'hésitez pas, les membres du Conseil communal et M. le Président répondront avec plaisir aux questions posées. Il y a un micro qui permettra à toutes les personnes présentes de pouvoir bien entendre la question.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer scrutateurs de ces assemblées : MM. Dominique Dubuis et Damien Luyet ainsi que Mme Anne Marie Sauthier, pour faire le décompte des votes. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.
M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	3
1. Ordres du jour	3
2. Adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon	3
2.1 <i>Marché du bois</i>	3
2.2 <i>Triage forestier Lienne-Morge</i>	3
2.2.1 <i>Constats</i>	4
2.2.2 <i>Avenir</i>	4
2.3 <i>Triage forestier Cône de Thyon</i>	5
2.4 <i>Evaluation des sociétés</i>	8
2.5 <i>Engagements des partenaires du Cône de Thyon</i>	9
2.6 <i>Arguments pour la Bourgeoisie de Savièse</i>	9
2.7 <i>Questions</i>	10
2.7.1 <i>Question du PLR</i>	10
2.7.2 <i>Question d'une citoyenne</i>	10
2.7.3 <i>Question d'un citoyen</i>	10
2.8 <i>Assemblée bourgeoisiale – adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon - décision</i>	11
2.9 <i>Assemblée primaire – adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon - décision</i>	11
3. Divers	11
3.1 <i>Questions</i>	11
3.1.1 <i>Question d'un citoyen</i>	11

Les assemblées primaire et bourgeoisiale

1. Ordres du jour

M. le Président donne lecture des ordres du jour qui ont été publiés avec les convocations des assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon
2. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon
2. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare les assemblées primaire et bourgeoisiale habilitées à prendre les décisions découlant des ordres du jour soumis et acceptés.

2. Adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon

La décision soumise aux assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires de ce soir étant unique, M. le Président présente simultanément aux deux assemblées l'objet qui a été porté aux deux ordres du jour, à savoir :

L'adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon.

2.1 Marché du bois

Après des années difficiles, avec un désintérêt pour le bois, diminuant ainsi les activités des triages, ce marché est actuellement en pleine mutation :

- ⇒ les prix pour le bois de construction sont à la hausse,
- ⇒ avec la volonté d'abandonner l'énergie fossile pour une énergie renouvelable, la filière énergie progresse fortement et prend le pas sur le bois de construction,
 - ⇒ à long terme, en raison de la stratégie énergétique de la Confédération et de tous les pays qui nous entourent,
 - ⇒ à court terme, la guerre en Ukraine a fait exploser les prix.

2.2 Triage forestier Lienne-Morge

Les Commune et Bourgeoisie de Savièse ont rejoint le triage forestier en 2006.

Une convention a été passée alors, avec les Communes et Bourgeoisies d'Ayent et d'Ayent ainsi qu'avec la Commune de Grimisuat.

La répartition des participations se présente ainsi :

Communes et Bourgeoisies	Ha de forêts	%	Répartition en capital selon tableau annexe	Répartition en % tableau annexe
Ayent	1155	44.0 %	60'000	39.2 %
Arbaz	432	16.4 %	40'000	26.1 %
Grimisuat	60	2.3 %	3'000	2.0 %
Savièse	980	37.3 %	50'000	32.7 %
Total	2627	100.0 %	153'000	100.0 %

Conformément à l'art 7,3 LF-VS, les Communes municipales participent au salaire du Garde forestier, respectivement de son adjoint, à hauteur de 50 %.

2.2.1 Constats

Depuis quelques années, les constats suivants ont été relevés au sein du triage forestier :

- une activité opérationnelle en diminution,
- des difficultés administratives (offres, facturation),
- des difficultés organisationnelles et managériales,
- présence d'une grande quantité de bois laissé sur le sol des forêts, ce bois devrait être mieux valorisé,
- aucune gestion dans la lutte contre les plantes envahissantes,
- une léthargie alors que la concurrence se développe,
- compétence marché (bois énergie) peu développée,
- des finances saines
 - ⇒ grâce aux subventions du canton,
 - ⇒ le 50% des salaires du responsable et de son remplaçant assuré par les communes (police des forêts).

2.2.2 Avenir

Est-ce que la structure actuelle permet de répondre aux défis du marché ?

⇒ NON

- ✓ Entretien avec les partenaires
- ✓ Entretien avec du personnel en place et ancien
- ✓ Analyse des activités (coupe et bois de feu)

Dans sa structure actuelle, le triage peut difficilement répondre aux défis du marché. L'entretien des forêts ne satisfait pas les partenaires du triage. Les offres établies par le triage sont plus chères que celles des entreprises locales. Les partenaires se tournent donc vers les entreprises locales pour des travaux qui pourraient être réalisés par le triage. Aucun soutien du triage pour éradiquer les plantes envahissantes.

Est-ce que nous pouvons envisager de restructurer l'entreprise pour se donner une chance ?

⇒ NON

- ✓ Le marché du travail dans le domaine de la forêt est très particulier et sec dans tout le pays.
- ✓ Le retard accumulé est important.

Considérant la situation du marché du travail dans le domaine forestier, il est très difficile de développer le triage. Par ailleurs, la réputation du triage forestier Lienne-Morge n'est pas très heureuse pour compléter l'effectif actuel (6 personnes, 4,8 EPT).

Est-ce que les réserves financières permettraient d'investir pour capter le marché du bois énergie ?

⇒ PEUT-ÊTRE

- ✓ Une seule machine absorberait l'essentiel des réserves. Il faut des opérateurs et plus d'une machine.
- ✓ Le risque a été jugé trop important, surtout avec un concurrent comme le triage du Cône de Thyon, déjà équipé et bien structuré à quelques km.
- ✓ Les contrats régionaux les plus intéressants sont déjà en partie captés par le triage du Cône de Thyon.
- ✓ De plus, une modification législative permet d'utiliser ces réserves à d'autres fins que la forêt. Cette somme est intéressante pour la bourgeoisie de Savièse.

L'investissement est réalisable mais des partenaires devront être trouvés pour valoriser le bois. Avec une concurrence bien implantée et reconnue, les contrats devront être passés hors de son périmètre.

2.3 Triage forestier Cône de Thyon

Un partenaire idéal ? :

- ⇒ C'est une association forestière, type de structure recommandée par le Canton.
- ⇒ Ouvert à un partenariat.
- ⇒ Une typologie et des problématiques similaires (forêts de protection et d'altitude).
- ⇒ Une structure pérenne, un management professionnel, humain, axé proximité et durabilité.
- ⇒ Des contrats longues durées.

Alors qu'une convention réunit les partenaires du triage forestier Lienne-Morge, les partenaires du triage forestier du Cône de Thyon sont réunis sous une association.

Le triage forestier dispose des compétences pour traiter les plantes envahissantes.

Deux visages :

- ⇒ La gestion territoriale du domaine forestier
 - ✓ Aspects : police-administratif-conseils
- ⇒ L'entreprise « Cône de Thyon »
 - ✓ Aspects : gestion d'affairesce qui est peu présent avec le triage Lienne-Morge

Mission principale/historique :

- ⇒ Interface entre les propriétaires forestiers et la forêt (centre de compétence).

Missions secondaires :

Avec, entre autres, la valorisation des subventions :

- ⇒ Développements sociaux économiques.
- ⇒ Amener des plus-values environnementales.
- ⇒ Application du principe des cercles vertueux.

Valeurs :

Les valeurs importantes du triage forestier du Cône de Thyon se définissent ainsi :

- Exploitation forestière
 - respect environnemental
 - respect points de vue (utilisateurs)
- Clients publics / privés
 - Il n'y a pas de petits clients
 - écoute, renseigner, conseil
- Personnel
 - principe de bienveillance
 - avantages non monétaires
 - formation
 - équitable
- Entreprise
 - security first
 - loyauté
 - rigueur / précision

Les objectifs stratégiques permettant au triage de mener sa mission :

- Exploitation forestière
 - efficacité économique
 - ciblée marchés (bois/carbone)
 - vision multifonction
- Clients publics / privés
 - offres rapides
 - communication
 - vente directe / accueil
- Personnel
 - av. non monétaires
 - annualisé / structure
 - mécanisation
 - perspectives
 - responsabilités
- Entreprise
 - sécurité
 - rentabilité
 - image positive
 - créatif / diversifié
 - cercle vertueux

Sites :

Les deux bâtiments se situent sur le territoire de Sion, le dépôt à la route des Iles à Sion et une succursale à la route de Wolf aux Agettes.

Organisation du triage

L'association regroupe, selon l'avenant de 2017, les partenaires suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| • Bourgeoisie de Sion | 32.5 % |
| • Commune de Sion | 7.5 % |
| • Commune et Bourgeoisie de Vex | 30 % |
| • Commune et Bourgeoisie d'Hérémente | 30 % |

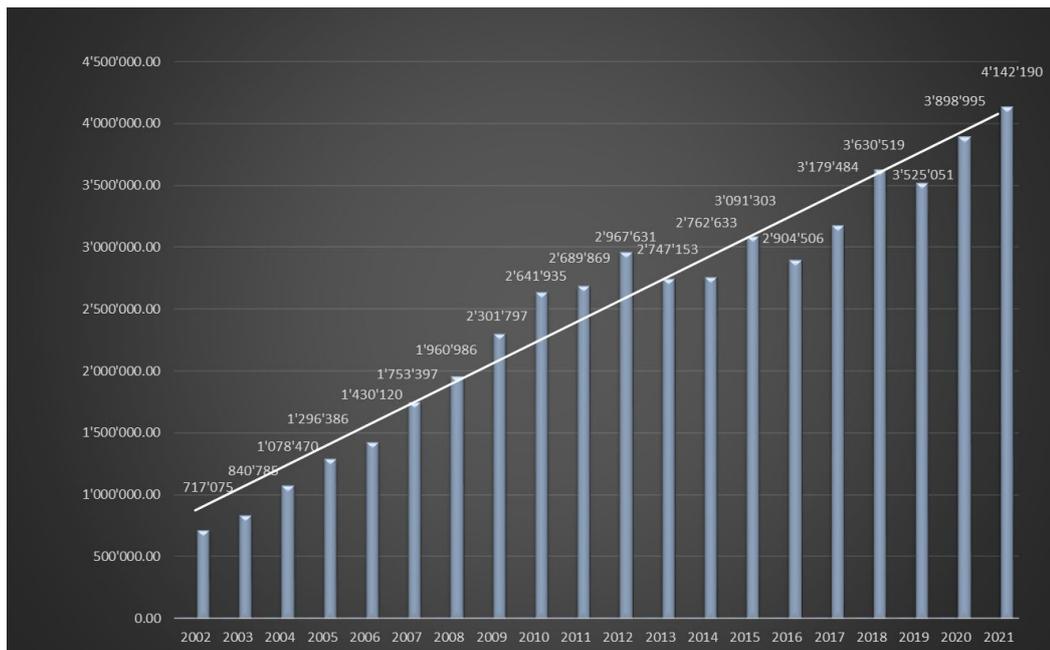
avec une commission forestière (conseil d'administration) de 7 membres et un comité directeur de 4 membres.

Pour une surface de 2800 ha, quasiment équivalente à celle du triage forestier Lienne-Morge, le triage forestier du Cône de Thyon occupe 28 collaborateurs.

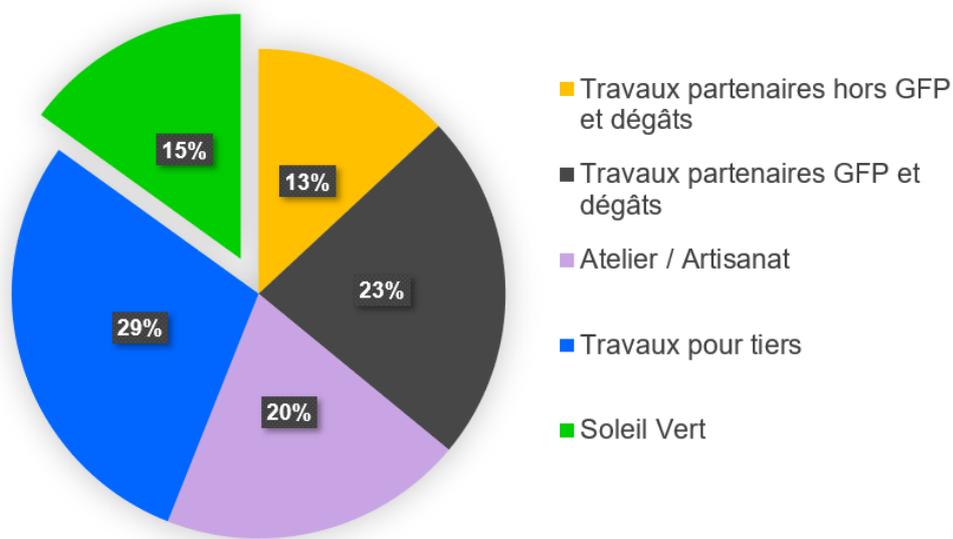
Les 28 collaborateurs se répartissent dans différents secteurs :

- direction – team administratif – police
- secteur forêt (GFP – 413)
- secteur « travaux privés »
- secteur « ateliers » (produits propres) – transformation – construction – vente
- secteur « partenaire » (caisson – mandats directs)

Un chiffre d'affaires en constante hausse :



Le chiffre d'affaires 2022-2023 :



Nombreuses réalisations :

- aménagements extérieurs (barrière, escalier),
- mobilier urbain – cabanon de jardin – tables - bassins à eau – bar à fondue.. et bien d'autres réalisations,
- bois de feu en sac ou en vrac - pellets en sac – produits d'allumage – copeaux – feu finlandais,
- carrelets – perches calibrées – billes aplaties,
- génie forestier,
- abattages spéciaux,
- seuils pour les cours d'eau,
- assainissement de talus par la réalisation de caissons,
- etc..

2.4 Evaluation des sociétés

Un comité de rapprochement a été constitué pour évaluer les deux sociétés. Ce comité se composait de :

- ⇒ Jean-Michel Bonvin, président d'Arbaz
- ⇒ David Luyet, conseiller communal de Savièse
- ⇒ Pierre-Yves Rey, garde forestier du triage forestier Lienne-Morge
- ⇒ Sébastien Menoud, vice-président de la commune de Vex
- ⇒ Guérin de Werra, vice-président de la Bourgeoisie de Sion
- ⇒ Olivier Bourdin, garde forestier du triage forestier du Cône de Thyon
- ⇒ Julien Monod, expert-réviseur agréé auprès de la fiduciaire Nofival
- ⇒ Michaël Roux, ingénieur forêt Valais Central auprès du service des forêts, de la nature et du paysage

M. le Président indique la présence au sein de ce comité d'un représentant de l'Etat du Valais (M. Roux) pour garantir la bienfaisance de la procédure d'adhésion et salue la présence ce soir de MM. Olivier Bourdin et Julien Monod.

Comparaison :

Chiffres clés 2020	Cône de Thyon	Lienne-Morge
Personnel	28	6
Équivalent plein temps	25.7	4.8
Salaire CHF	1'358'037	301'266
Charges sociales CHF	540'939	141'702
Location personnel CHF	138'708	0
Chiffre d'affaires 2020 CHF	3'898'995	910'210
Part des privés dans CA CHF	1'037'923	260'732
GFP 2021 Hectares	53	44
Vente bois GFP m3 2020	3'041	469
Bois sur place GFP m3	1'660	1'467
Vente bois global m3	7'077	1'936
Bois évacué m3	5'417	1'467

La comparaison montre clairement une différence notable entre les deux triages, non seulement pour le personnel (EPT) mais également dans la valorisation du bois, avec la vente de bois et les bois évacués.

L'évaluation de deux triages par la fiduciaire Nofival SA s'est réalisée sur le principe d'une double méthode :

- ✓ Valeur de substance économique pour la base
- ✓ Valorisation des volumes d'affaires pour l'ajustement

Ces deux méthodes démontrent

- ⇒ pour la substance économique, une valeur quasiment identique d'environ 50/50
- ⇒ pour les volumes d'affaires, une valeur nettement supérieure en faveur du triage forestier du Cône de Thyon (80/20 (CdT/LM)

Bien que la valeur économique soit quasiment identique pour les deux triages avec un patrimoine élevé, la différence résulte essentiellement dans le matériel d'exploitation et les fonds propres. Le triage forestier du Cône de Thyon dispose d'un matériel d'exploitation plus conséquent qui lui permet de valoriser le bois et de produire des services, le triage forestier de Lienne-Morge dispose de liquidités mais n'améliore pas sa productivité. La valorisation des volumes d'affaires témoigne du dynamisme du triage.

Proposition de la fiduciaire, acceptée par les partenaires :

- ✓ 2/3 Cône de Thyon
- ✓ 1/3 Lienne et Morge
- ⇒ Récupération des réserves financières excédentaires d'1 mio CHF par les partenaires
- ⇒ Environ 400'000 CHF pour la Bourgeoisie de Savièse

Le résultat de ces deux méthodes affiche une position de faiblesse pour le triage forestier Lienne-Morge face au triage forestier du Cône de Thyon. La réalité de la valeur de ces deux triages devrait se situer entre ces deux méthodes. Aussi la proposition 2/3 Cône de Thyon et 1/3 Lienne et Morge, acceptée par les partenaires, correspond assez bien à la vérité.

Résultat en chiffres :

Ainsi la répartition des partenaires de la nouvelle structure du triage forestier du Cône de Thyon se présenterait ainsi, Savièse représenterait le 10.90%.

Partenaire	Lienne-Morge	Cône de Thyon	Nouvelle structure
Ayent	39.20 %		13.06 %
Arbaz	26.10 %		8.70 %
Commune de Grimisuat	2 %		0.67 %
Savièse	32.7 %		10.90 %
Bourgeoisie de Sion		35.00 %	23.33 %
Vex		30.00 %	20.00 %
Hérémenche		30.00 %	20.00 %
Commune de Sion		5.00 %	3.33 %

2.5 Engagements des partenaires du Cône de Thyon

Les garanties demandées par les partenaires du triage forestier de Lienne-Morge ont été acceptées par les partenaires actuels du triage forestier du Cône de Thyon, à savoir :

- ⇒ Refonte des statuts, après adhésion des nouveaux membres.
- ⇒ Un représentant au moins par partenaire, ancien ou nouveau, au sein de commission forestière.
- ⇒ Majorité des deux tiers pour les décisions d'importance, en particulier la fermeture d'un site.
- ⇒ 2 places sur 5 au min. pour l'Adret dans le comité exécutif de 5 membres.
- ⇒ Reprise des collaborateurs Lienne-Morge.

Savièse pourrait être représentée par deux membres au sein de la commission forestière (conseil d'administration).

2.6 Arguments pour la Bourgeoisie de Savièse

Le Conseil communal, à l'unanimité, a décidé de soumettre à la décision des assemblées primaire et bourgeoisiale l'adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon, de facto la dissolution du triage forestier Lienne-Morge, considérant les arguments suivants :

- ⇒ Opportunité, opérationnelle et financière, à saisir.
- ⇒ Tarif partenaire (l'association ne vise pas de créer du bénéfice et les retours aux partenaires se font via le tarif préférentiel).
- ⇒ Savoir-faire accumulé, d'un parc machines partiellement amorti, d'une garantie d'entretien à moyen et long terme de nos forêts.
- ⇒ Accès privilégié au marché du bois via les contrats en cours et via les compétences commerciales du Cône de Thyon.
- ⇒ Perte d'un peu d'influence dans une structure plus grande....
Mais qu'avons-nous fait avec l'influence plus grande jusqu'à maintenant ??

- ⇒ Capital de plusieurs centaines de milliers de francs et augmentons ainsi nos capacités de financement.

A ce jour, les assemblées primaires d'Arbaz et de Grimisuat et l'assemblée bourgeoisiale d'Arbaz ont accepté l'adhésion, respectivement la dissolution. L'adhésion semble plus délicate pour la Commune et la Bourgeoisie d'Ayent. Si des décisions de refus devaient être prises, les Commune et Bourgeoisie d'Ayent devront trouver une solution pour poursuivre seules l'activité et acheter les parts des autres partenaires du triage forestier Lienne-Morge.

2.7 Questions

2.7.1 Question du PLR

L'entretien des forêts prend une importance croissante pour faire face à l'évolution du climat. Par conséquent, la formation du personnel sera primordiale. Dans le cadre de cette adhésion au triage forestier du Cône de Thyon, quelles seront les possibilités de formation et d'emploi réservées aux citoyens de notre commune ? Qu'en est-il du personnel actuel ?

- Actuellement, aucun apprenti n'est en formation auprès du triage Lienne-Morge.
- A noter que peu d'apprentis ont terminé leur formation au triage Lienne-Morge. Les responsables du triage n'ayant pas la volonté de les former.
- Un apprenti domicilié à Savièse est actuellement en formation auprès du triage forestier du Cône de Thyon.
- Le constat est évident, le triage forestier du Cône de Thyon accueille actuellement 5 apprentis contre aucun auprès du triage forestier Lienne-Morge.
- Les collaborateurs actuels du triage forestier Lienne-Morge seront tous intégrés au triage forestier Lienne-Morge.
- Le triage forestier Lienne-Morge n'offrira pas plus ou moins de possibilités de formation et d'emploi qu'actuellement.
- Il est illusoire de garantir, de privilégier l'engagement d'une personne domiciliée à Savièse. Les entretiens, comme dans toute entreprise, étant déterminants pour le choix d'un engagement.

Le PLR de Savièse remercie le Conseil communal pour les précisions données aux questions posées.

2.7.2 Question d'une citoyenne

Est-il possible d'envisager une autre option pour le nom du triage forestier « Cône de Thyon » ?

M. Olivier Bourdin, garde-forestier et responsable du triage forestier du Cône de Thyon, indique que cette remarque a été, à plusieurs reprises, formulée. La marque « Cône de Thyon » est connue mais il relève, qu'à ce stade de la procédure, l'option pour identifier différemment le triage n'est pas fermée.

2.7.3 Question d'un citoyen

Dans quelle commune se situe le triage forestier du Cône de Thyon ?

Comme indiqué préalablement, le triage est actuellement la propriété de la Bourgeoisie de Sion – de la Commune de Sion – de la Commune de Vex – de la Bourgeoisie de Vex – de la Commune d'Hérémenche et de la Bourgeoisie d'Hérémenche.

Les deux bâtiments se situent sur le territoire de Sion, le dépôt à la route des Iles à Sion avec une succursale à la route de Wolf aux Agettes.

La parole n'étant plus demandée, les assemblées bourgeoisiale et primaire sont invitées à se prononcer sur l'adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon.

2.8 Assemblée bourgeoisiale – adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon - décision

Décision :

A la question «*Acceptez-vous l'adhésion de la Bourgeoisie de Savièse au triage forestier du Cône de Thyon, de facto la dissolution du triage forestier Lienne-Morge ?*», l'assemblée bourgeoisiale accepte, à main levée et à une large majorité, l'adhésion de la Bourgeoisie de Savièse au triage forestier du Cône de Thyon, de facto la dissolution du triage forestier Lienne-Morge.

Résultat du vote : 38 votants – 35 « pour » - 1 « contre » - 2 « abstention »

2.9 Assemblée primaire – adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon - décision

Décision :

A la question «*Acceptez-vous l'adhésion de la Commune de Savièse au triage forestier du Cône de Thyon, de facto la dissolution du triage forestier Lienne-Morge ?* », l'assemblée primaire accepte, à main levée et à une large majorité, l'adhésion de la Commune de Savièse au triage forestier du Cône de Thyon, respectivement la dissolution du triage forestier Lienne-Morge.

Résultat du vote : 50 votants – 47 « pour » - 0 « contre » - 3 « abstention »

3. Divers

3.1 Questions

3.1.1 Question d'un citoyen

Les droits du Torrent-Neuf auraient dû être inclus dans le lot.

Réponse :

M. le Président répond simplement « joker ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens, respectivement les bourgeoises et les bourgeois pour leur participation active, toujours très appréciée.

M. le Président clôt ces deux assemblées et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard